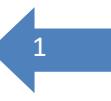




Projet pédagogique de la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

1



Ce projet pédagogique de la formation préparant au DEASS ainsi que le projet pédagogique de l'APRADIS sont accessibles sur le site internet et peuvent donc être consultés par toute personne, avant même son inscription au sein de l'organisme de formation. Ils sont également présentés aux stagiaires/étudiants au début de leur formation.

1 – Contexte et enjeux de la formation par la professionnalisation des Assistants de Service Social (ASS)

Dans le contexte que nous connaissons actuellement de difficultés d'attractivité des métiers du social et de perte de sens qui traverse le champ du « social », la formation des futurs assistants de service social est identifiée comme un des leviers permettant d'accompagner les transformations en cours¹. L'acquisition des compétences professionnelles pour devenir ASS passe par une alternance entre périodes de formation pratique, lieux de contact étroit avec la réalité de terrain (durant lesquelles est mise en œuvre la relation d'aide) et formation théorique, qui permet une prise de distance avec ce terrain.

L'équipe pédagogique ASS engage et développe un travail en partenariat avec les institutions du champ de l'intervention sociale sur son territoire et leurs professionnels dans la perspective de faire vivre l'alternance intégrative. Il s'agit, alors, de permettre aux étudiants/stagiaires d'être accueillis dans ces institutions mais aussi de permettre aux acteurs de dispenser des enseignements sur la base de leur expertise professionnelle.

Parallèlement, l'équipe pédagogique a pris la mesure des enjeux actuels qui traversent le champ du travail social. C'est pourquoi le dispositif de formation continue d'adosser une partie de ses enseignements aux méthodologies d'intervention en mettant l'accent sur les démarches collectives et le développement social, sur l'initiation à la méthode de recherche, sur l'analyse des questions sociales, sur la communication professionnelle, sur le travail en partenariat et sur la connaissance des politiques sociales. En outre, et au regard du contexte actuel, certains enseignements sont développés en prenant en compte les évolutions démographiques en cours (vieillissement de la population par exemple), le contexte géopolitique européen et international (accompagnement des publics en situation de migration par exemple) et en renforçant le traitement des thématiques telles que le développement durable, la transition socio-écologique, l'inclusion numérique, la prévention ou encore l'accompagnement des parcours inclusifs. Globalement, ce nouveau projet pédagogique cherche à accentuer, pour nos étudiants/stagiaires, l'appropriation d'une posture professionnelle axée sur la prévention, la lutte contre le non-recours, une posture davantage pro-active et décloisonnée.

Il s'agit de former des futurs travailleurs sociaux sensibilisés aux enjeux du travail social, en capacité d'agir et d'accompagner les publics d'aujourd'hui et de demain.

¹ Le livre blanc du travail social Haut Conseil du Travail Social, 2023

Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale
6 rue des deux ponts – 80000 AMIENS

Téléphone : 03.22.66.33.99 - Fax : 03.22.52.61.99 - Site Internet : www.apradis.eu

Organisme de Formation enregistré sous le numéro d'activité 22 80 00052 80 auprès du préfet de région des Hauts-de-France

Objectifs de la formation

2

La formation vise, en prenant appui sur la préparation à la certification, à la professionnalisation des étudiants/stagiaires assistants de service social : « *L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles* »².

L'objectif de la formation est de permettre à ces futurs travailleurs sociaux de questionner leur pratique dans une démarche éthique et déontologique, en vue d'agir et d'accompagner à l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles. C'est un objectif fondamental de la formation. C'est ainsi que la formation des ASS est pensée à partir de contenus et de modalités pédagogiques permettant aux étudiants/stagiaires d'engager leurs responsabilités, au sein des lieux d'immersion professionnelle et en centre de formation. Il appartient donc aux sites qualifiants et au centre de formation de mettre en œuvre les conditions pédagogiques favorables qui permettent aux étudiants/stagiaires de prendre des décisions et des orientations qui sont ensuite questionnées et évaluées par des personnes formées et qualifiées, tant sur le lieu de professionnalisation qu'au sein de l'APRADIS.

Ainsi, les trois années de formation sont mises à profit pour faciliter la compréhension des systèmes en place, la compréhension du sens même du métier d'ASS, qui tient compte des textes de lois, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes, des groupes ou des familles en difficulté, dans une démarche d'accompagnement global.

Pour incarner ce projet ambitieux, la formation dispensée à l'APRADIS se réfère à trois principes fondamentaux :

- Un attachement aux principes éthique de la profession ;
- Une intervention multidimensionnelle ;
- Une ouverture vers des pratiques inspirées du développement du pouvoir d'agir.

Comme le rappelaient, en 2015, les conclusions des Etats Généraux du travail social, la transformation de l'action sociale, amorcée il y a maintenant plus de trente ans, invite les assistants de service social à relever le défi de l'adaptation de leur métier en modernisant les contenus de leur formation professionnelle. Plus récemment, le livre blanc du Haut Conseil en Travail Social a formalisé diverses propositions afin de transformer les secteurs³.

Ce projet pédagogique de la formation des ASS, à partir de la déclinaison des différents référentiels de formation, s'inscrit dans cette perspective. Attaché aux principes éthiques qui constituent « l'ADN » de la profession, il n'en explore pas moins de nouvelles formes de professionnalité, dont l'objectif affiché est de permettre aux futurs assistants de service social formés à l'APRADIS, d'accompagner les publics dans un environnement socio-économique devenu mouvant et incertain et de se construire une culture commune du travail social avec les autres professionnels du secteur.

² Code de l'action sociale et des familles : articles L.411-1, D.451-29 et D.451-29-1

³ *Op. cit.*



Tout est mis en œuvre au sein de la formation ASS à l'APRADIS pour permettre à l'étudiant de se saisir d'un ensemble complexe de connaissances, de méthodes, d'approches, de techniques facilitant le positionnement professionnel, conjointement à l'adoption d'une posture réflexive. En ce sens, les contenus de formation et d'analyse des pratiques professionnelles visent à ce que l'étudiant ASS questionne sa posture et son intervention, en s'inscrivant dans une analyse partagée de ses pratiques professionnelles.

L'éthique comme condition de l'intervention :

La formation, telle que dispensée aujourd'hui, est le fruit d'une évolution historique qui a, dès 1946, consacré l'éthique comme mode de légitimation professionnelle des assistants sociaux, à travers l'adoption d'un code de déontologie régissant les pratiques⁴. Si le métier a, depuis, connu des transformations importantes, ces principes demeurent des invariants à partir desquels les ASS soutiennent leur positionnement professionnel vis-à-vis des personnes, des partenaires ou des institutions avec lesquelles ils travaillent. Plus qu'un idéal auquel se réfère leur action, ces principes conditionnent l'intervention en ce qu'elle leur permet d'offrir aux personnes ou groupes accompagnés un cadre sécurisant pour « déposer » leurs difficultés.

Le projet pédagogique du dispositif accorde donc une place centrale à ces dimensions qui sont au cœur de la professionnalité des assistants de service social. Les principes éthiques se transmettent à travers un certain nombre d'enseignements mais surtout ils se vivent et s'incarnent, en situation, au sein de séquences pédagogiques permettant une reprise réflexive des actions. De cette façon, l'étudiant remobilise des expériences faites en formation pratique et met au travail les contradictions qui traversent parfois l'exercice de son futur métier⁵. Enfin, l'éthique est aussi abordée à travers le prisme de la responsabilité individuelle, l'étudiant étant, au même titre que les assistants de service social en exercice, soumis au cadre légal, civil et pénal, du secret professionnel.

L'assistant de service social à l'interface de l'individu, de l'institution et du territoire :

Au croisement de ces trois dimensions, l'assistant de service social est un observateur privilégié des contraintes sociales qui pèsent sur les personnes, les familles ou les groupes qui le sollicitent. De cette place, il identifie les ressources mobilisables par les publics pour trouver, en eux-mêmes ou au sein de leur environnement, les solutions aux difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Cette position d'interface, travaillée de façon transversale tout au long de la formation, constitue un élément structurant de la pédagogie du dispositif de formation ASS. Celle-ci s'élabore à partir de contenus portant sur des enseignements en politiques sociales, l'implication dans les dynamiques inter-partenariales ou encore les méthodologies d'intervention individuelle. Au-delà, elle est surtout soutenue par une approche territorialisée des pratiques d'intervention sociale, telles qu'elles se mettent en œuvre dans le cadre du développement social local, l'intervention sociale auprès des groupes ou

⁴ Agnès Bauerlin, *Les formateurs en travail social à l'épreuve de la construction d'un espace de formation commun aux certifications de niveau III. Les enjeux d'une approche transversale au sein d'un établissement de formation en travail social d'envergure*. Mémoire de DHEPS. Université de Strasbourg Département Science de l'éducation / Collège Coopératif Rhône Alpes, 2016, 133 p.

⁵ Frédéric Ballière, « Accompagner les familles migrantes en situation irrégulière. Epreuves morales et reconfiguration de l'intervention sociale », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol 28, n°2, 2016.

encore à travers l'implication des assistants sociaux dans des systèmes locaux d'action publique. Ces aspects de la formation s'appuient sur une pédagogie expérientielle mobilisée à travers les différentes immersions professionnelles qui jalonnent le parcours de l'étudiant.

Une professionnalité nourrie par le développement du pouvoir d'agir :

Ces dernières décennies, les contraintes qui pèsent sur l'intervention sociale ont parfois confronté les assistants de service social à des difficultés dans la mise en œuvre de leurs interventions. Loin de nier les évolutions en cours et les questions qu'elles soulèvent, ce projet pédagogique propose, au contraire, d'en prendre acte et d'accompagner l'expérience que peuvent en faire les étudiants ASS.

Tout d'abord, dans cette formation, il s'agit de délivrer les connaissances nécessaires à l'accès aux droits des publics. Dans une autre mesure, il s'agit de mobiliser l'expertise, voire l'analyse critique des politiques sociales, afin de permettre aux étudiants de prendre conscience de leurs effets sur les populations. Le croisement de ces deux niveaux d'intervention permet de soutenir la mise en œuvre des politiques sociales dans le respect des personnes concernées. Parallèlement, le dispositif pédagogique s'attache à doter les étudiants des capacités à identifier les marges de manœuvre pouvant être mobilisées, en situation professionnelle, pour dépasser les difficultés rencontrées. De ce point de vue, les pratiques adossées aux principes du développement du pouvoir d'agir constituent une voie pour permettre aux futurs ASS de maintenir une intervention sociale de qualité dans des contextes professionnels plus contraints. En 2004, la valorisation de l'Intervention Sociale d'Intérêt Collectif (ISIC) dans le référentiel de formation ASS a marqué la première étape d'un processus. Il s'est depuis poursuivi avec l'introduction d'enseignements portant sur des formes émergentes de pratiques sociales se nourrissant des logiques de l'« empowerment », pensées à partir d'un contexte national marqué par une forte institutionnalisation du travail social.

En synthèse, le projet pédagogique a été ajusté aux enjeux professionnels liés aux transformations en cours du travail social. Pour cela :

- Les fondamentaux qui soutenaient jusque-là la professionnalisation des ASS ont été consolidés (méthodologies d'intervention individuelle et collective, éthique et déontologie, connaissance des politiques sociales, dispositifs, prestations, transformations de l'offre médico-sociale...).
- Des évolutions pédagogiques se déploient dans trois directions :
 - Une approche plus territorialisée de l'intervention sociale à travers le développement ou le renforcement de contenus tels que le diagnostic social territorial, le développement social local et, plus largement, les approches collectives en travail social.
 - Une approche des problèmes sociaux et de la mise en œuvre des politiques sociales à partir des systèmes et/ou réseaux d'acteurs locaux dans une logique de parcours interinstitutionnels et en s'ajustant aux transformations démographiques en cours (vieillissement, migrations...). Cette approche est particulièrement attentive à combiner l'expérience des acteurs de terrain (professionnels, militants, bénévoles). La même attention est portée au savoir expérientiel des personnes concernées qui sont invitées à participer au dispositif de formation ASS.

- L'introduction de modalités d'intervention sociale adossées à la notion d' « empowerment ». Il s'agit ici de tenir compte de l'expérience que font parfois les étudiants/stagiaires des limites de leur action auprès des populations qu'ils accompagnent. Pour ce faire, nous introduisons, dans les séances formatives, des contenus leur permettant de construire des réponses nouvelles aux épreuves rencontrées sur le terrain dans leur pratique professionnelle. Ces contenus portent notamment sur les démarches participatives issues de l'éducation populaire, des initiations aux méthodes du Développement du Pouvoir d'Agir, du travail social communautaire et/ou du community organizing. Forts de l'appropriation de ces contenus et de mises en situation proposées en centre de formation, les futurs professionnels sont « outillés » afin d'agir avec les personnes selon ces principes (agir avec, auto-détermination, action sur l'environnement social global, développement social...).

Ces approches, combinées entre elles, permettent d'explorer un grand nombre de thématiques centrales au travail social en étant attentif à les traiter dans une logique inclusive (décloisonnement, désinstitutionnalisation dans les réponses apportées ...) et en étant attentif au rôle et à la place de la personne concernée.

2- Le déroulement de la formation

La formation préparant au diplôme d'Etat d'assistant de service social est organisée de manière à être suivie dans son intégralité (amplitude de trois années universitaires : 6 semestres) ou partiellement (dans le cadre de dispense(s) et/ou allègement(s) ou dans le cadre d'un parcours formatif postérieur à une validation partielle d'une partie des domaines de compétence *via* une validation des acquis d'expérience).

Pensée de manière spécifique en lien avec 4 domaines de formation, elle est aussi construite à partir d'un socle commun aux 4 formations de niveau 6 de l'APRADIS.

- ***L'organisation de la formation : rythmes et alternance des périodes théoriques et pratiques***

Les 3560 heures de formation sont réparties en 1740 heures de formation théorique et en 1820 heures de formation pratique.

La formation pratique :

Pour les étudiants effectuant la totalité de la formation, la durée totale obligatoire de la formation pratique est de 52 semaines (1820 heures). Elle se déroule sous la forme de trois périodes de formation pratique :

- la première période de formation pratique d'au moins 8 semaines est suivie au cours des deux premiers semestres. Elle peut être scindée en 2 fois 4 semaines et se dérouler sur deux sites qualifiants

Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale
6 rue des deux ponts – 80000 AMIENS

Téléphone : 03.22.66.33.99 - Fax : 03.22.52.61.99 - Site Internet : www.apradis.eu

Organisme de Formation enregistré sous le numéro d'activité 22 80 00052 80 auprès du préfet de région des Hauts-de-France



distincts. La totalité de cette formation pratique est effectuée auprès d'un référent titulaire du diplôme d'assistant de service social. Elle a vocation à permettre aux étudiants de se représenter plus précisément le champ du travail social, la pratique de l'ASS et, ainsi, confirmer son choix d'orientation professionnelle.

- les deuxième et troisième périodes de formation pratique sont d'une durée totale de 44 semaines. Elles peuvent se dérouler sur 2 ou 3 sites qualifiants distincts. Elles portent de façon équivalente sur l'accompagnement individuel et l'intervention sociale d'intérêt collectif. La formation pratique portant sur l'accompagnement individuel s'effectue obligatoirement auprès d'un référent professionnel titulaire du DEASS. Ces 2 périodes de durée équivalente, soit 22 semaines chacune (770h), visent les mêmes objectifs, à savoir la mise en situation professionnelle et la mise en œuvre des différentes dimensions du métier d'ASS.

A partir des textes réglementaires qui cadrent l'organisation de la formation pratique, le dispositif de formation ASS a fait le choix du découpage suivant :

Formation pratique concernée	Durée	Positionnement
1	8 semaines (280h)	1 ^{ère} année – sur les semestres 1 et 2
2	22 semaines (770h)	Fin de 1 ^{ère} année, 2 ^{ème} année – sur les semestres 2 et 3
3	22 semaines (770h)	3 ^{ème} année – sur les semestres 5 et 6

Le dispositif de formation ASS est engagé dans des formes pédagogiques de séquencements (ou séquençages) des stages comme les instructions interministérielles n°DGCS/SD4/DGESIP/2015/248 du 24 juillet 2015 l'organisent. Ces modalités pédagogiques favorisent l'individualisation des parcours de formation afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants. Elles permettent aussi de développer une approche pluri-institutionnelle de la période de formation pratique concernée.

Pour ce qui concerne les personnes en apprentissage, et pour répondre aux critères de diversification des lieux de formation pratique, nous recommandons aux étudiants en situation d'emploi ou d'apprentissage d'effectuer une période de formation pratique d'une durée de 280 heures dans un contexte professionnel différent de celui de leur employeur.

L'APRADIS et le dispositif de formation ASS soutiennent également la mobilité des étudiants ASS en Europe et à l'international et, à ce titre, proposent un accompagnement administratif et pédagogique aux étudiants désireux de poursuivre une partie de leur formation pratique à l'étranger.



La formation théorique :

Les enseignements sont dispensés au sein de 4 domaines de formation (DF) eux-mêmes traversés par une unité de formation transversale « initiation à la méthode de recherche » incluant :

La présentation des étapes de la démarche de recherche ; La réalisation d'une enquête de terrain ; L'acquisition de techniques de recueil des données et de techniques de recherches bibliographiques.

7

Les 4 domaines de formation	Nombre d'heures en centre de formation
DF1 - Intervention professionnelle en travail social	650 heures
DF2 - Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social	574 heures
DF3 - Communication professionnelle en travail social	248 heures
DF4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	268 heures
Total	1740 heures

L'ensemble des séquences de formation est constitutif de modules de formation ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), reliés à un domaine de formation. En d'autres termes, les référentiels de formation (cf. l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social) ont été retravaillés de sorte à ce que les contenus soient organisés en modules et par semestre⁶.

La formation théorique se décline en séquences de formation qui prennent appui sur différentes disciplines (savoirs universitaires : sciences humaines et sociales, droit, etc.), sur les savoirs professionnels et les savoirs expérientiels (personnes concernées, bénévoles, par exemple).

- *Le principe de l'alternance intégrative*

L'alternance intégrative est un principe majeur de la formation au métier d'Assistant de Service Social. L'alternance permet à l'étudiant de se saisir de chaque espace formatif, théorique et pratique, qui s'alimente l'un et l'autre. Il prend appui sur ces 2 espaces complémentaires, intrinsèquement liés, que sont le site qualifiant et le centre de formation, pour développer et affirmer ses compétences et positionnement professionnels. Parallèlement, les acteurs professionnels sont sollicités afin de dispenser des enseignements, accompagner des ateliers ou participer aux jurys en centre de formation afin de faire bénéficier aux étudiants/stagiaires de leur expérience et expertise professionnelle.

⁶ Tel que précisé dans l'Arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 modifié relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social et l'Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et master



3- Modalités, méthodes, outils et ressources pédagogiques

L'organisation générale de la formation :

Au-delà des enseignements sous forme de cours magistraux, l'APRADIS met en œuvre différentes modalités pédagogiques. Le déroulement de la formation s'organise autour de séances en promotion « d'appartenance ASS » ou en transversalité avec les dispositifs de formation Educateur Spécialisé, Educateur de Jeunes Enfants et/ou Educateur Technique Spécialisé, parfois en sous-groupes, sous forme de cours ou de travaux dirigés.

Le principe de transversalité : Une transversalité multimodale : COMPÉTENCES COMMUNES – COMPÉTENCES PARTAGÉES et CONNAISSANCES COMMUNES

Au sein de l'APRADIS, la transversalité est déclinée en de multiples modalités : elle peut être intra-niveau (étudiants/stagiaires du pôle de niveau 6), inter-niveaux (étudiants/stagiaires des pôles de niveaux 3 et 6 par exemple) ou encore inter-sites (Amiens-Beauvais-Laon / Beauvais-Laon / Amiens-Beauvais) pour des objets de travail communs.

Un travail de réseau et de partenariat est essentiel à la mise en œuvre de l'action sociale, éducative et socio-éducative. Incrire l'étudiant dans une dynamique de transversalité, dès son entrée en formation, nous apparaît comme fondamental dans la construction de son positionnement professionnel et dans son appréhension du travail en équipe pluri-professionnelle.

Plus spécifiquement, la transversalité des formations de niveau 6, vue à l'APRADIS comme un moyen de répondre aux textes relatifs au socle commun, est valorisée à l'occasion de contenus communs de formation ; tels que des travaux de recherche, des forums, des travaux pratiques en lien avec des enquêtes de terrain, des journées d'étude, des cours, des travaux dirigés. Ces temps transversaux de formation, au sens partagé du terme, constituent une opportunité pour valoriser les différents métiers du travail social et envisager leurs singularités et leurs complémentarités dans le champ du travail social.

Ayant l'ambition de développer des actions pédagogiques communes au sein des dispositifs de formation de niveau 6, nous avons engagé, au-delà du socle commun défini par les textes, un travail autour des référentiels de formations dégageant ainsi les formes possibles de travail, tout en tenant compte des évolutions du secteur. À partir des 4 domaines de formations nous avons repérés les unités de formations et contenus de formation pour construire des modules transversaux pertinents. Nous appuyant sur notre expérience, nous pensons que la rencontre des étudiants de différentes formations, autour d'objets de travail communs, permet aux étudiants/stagiaires de mieux appréhender leur propre champ d'intervention et de mieux situer les spécificités et les aspects connexes aux différents métiers auxquels ils se confrontent en tant que futurs professionnels.

Ainsi, l'organisation des formations de premier cycle gradées licence repose sur un socle commun de connaissances et de compétences comme le stipule l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau 6. Ce dernier définit le socle commun, constitué d'un ensemble de compétences et de connaissances attendues dans l'exercice

des métiers auxquels les diplômes du travail social préparent.

Il a pour objectifs de :

- permettre aux travailleurs sociaux d'acquérir une culture commune propre à favoriser la coopération et la complémentarité entre travailleurs sociaux ;
- favoriser une approche intégrée de la prise en compte des situations des personnes accompagnées ;
- faciliter la construction de parcours de formation professionnelle tout au long de la vie.

Il précise également les compétences partagées qui sont visées : Accueillir, favoriser l'expression et l'autonomie des personnes - Analyser la demande et les besoins - Évaluer une situation - Concevoir un projet - Concevoir une intervention - Évaluer, ajuster son action - Mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation - Accompagner une personne - Favoriser l'accès aux droits.

L'objectif de cette orientation pédagogique est de permettre à chaque étudiant/stagiaire en formation de niveau 6 de pouvoir se saisir de ces espaces de formations communs ou spécifiques afin de mesurer la complexité des réalités relatives à l'exercice professionnel des travailleurs sociaux.

Les séances de suivi de parcours de formation :

Le référent de suivi du parcours de formation (RSPF) anime des groupes de suivi du parcours de formation et est le garant des cadres institutionnels et des attendus de la formation. Ce groupe est un repère contenant pour l'apprenant.

Regroupant une quinzaine d'étudiants, ces séquences permettent à chacun de s'exprimer sur son processus formatif. C'est le temps des questionnements relatifs à la formation et, au-delà, à l'espace qui participe de la construction de son identité et de son positionnement professionnels, en référence aux attendus des référentiels de formation. Les savoirs sont partagés et les démarches de travail explicitées.

L'accompagnement individualisé :

A l'APRADIS, des heures d'accompagnement individuel par un RSPF (Référent de suivi du parcours de formation) sont proposées à chaque étudiant. Il accompagne les personnes en formation dans la réalisation de certains de leurs écrits et, notamment, ceux en lien avec les sites qualifiants ou les lieux d'emploi. C'est lui qui « soutient » le projet de stage, la recherche de stage, et qui effectue les visites sur les lieux d'immersion professionnelle. Le référent assure également les bilans individuels ou collectifs de parcours qui jalonnent la formation et rédige les évaluations jointes au livret de formation de l'étudiant.

Comme indiqué dans le projet pédagogique de l'association, nous individualisons les parcours lorsque cela s'avère opportun à la demande des personnes et au regard d'une situation particulière, d'une situation de handicap ou autre.

L'accompagnement à l'élaboration des écrits de formation :

Le travail d'accompagnement à l'élaboration de certains dossiers est confié aux formateurs ou à des intervenants extérieurs, professionnels ou universitaires. Ce travail consiste à développer un soutien méthodologique personnalisé.

Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale
6 rue des deux ponts – 80000 AMIENS

Téléphone : 03.22.66.33.99 - Fax : 03.22.52.61.99 - Site Internet : www.apradis.eu

Organisme de Formation enregistré sous le numéro d'activité 22 80 00052 80 auprès du préfet de région des Hauts-de-France



Les séquences dédiées à l'analyse des pratiques professionnelles :

Ces séquences permettent à l'étudiant de prendre la distance nécessaire à la compréhension et à l'analyse de sa pratique, à partir de situations significatives vécues. Ce temps formatif permet aux étudiants de mettre en mots et d'analyser collectivement leurs actes professionnels, au service d'une posture éthique adaptée. Ces séquences sont programmées de façon à permettre une expression et un échange réguliers des personnes en formation au sein du groupe.

L'hybridation de la formation

Certains enseignements sont organisés en « blended learning » (mode d'apprentissage qui combine des séquences de formation en ligne et en présentiel). Lorsque la formation se déroule sur un mode distanciel, elle peut être synchrone (les échanges entre participants et formateur s'effectuent en temps réel : chat, visioconférence, etc.) ou asynchrone (les échanges entre participants et formateur s'effectuent via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée : forums de discussion, échanges de mails, etc. Le contenu formatif peut aussi se dérouler *via* un support digitalisé sur une plateforme dédiée).

Le choix des enseignements organisés sur ce mode se fait en fonction d'objectifs pédagogiques. Il doit favoriser l'implication des étudiants en leur offrant une autonomie dans l'apprentissage de nouvelles connaissances ou compétences.

4 - L'accueil et l'accompagnement des personnes en formation : principes et valeurs

a. Se former de différentes manières et bénéficier des mêmes qualités d'accompagnement

L'étudiant peut s'engager dans un processus certificatif de niveau 6 en travail social selon différentes voies d'accès : la formation initiale, la formation continue, la formation par l'apprentissage et la validation des acquis de l'expérience.

Quel que soit le statut à l'entrée ou en cours de formation, les étudiants suivent le même processus. Ils bénéficient des mêmes enseignements et doivent remplir les mêmes objectifs de formation pratique sur les 3 ans. Les promotions sont donc mixtes et se nourrissent des différents profils en présence.

b. La personnalisation des parcours et l'accompagnement des personnes inscrites dans un processus de formation ASS

La variété des expériences antérieures, la diversité des parcours de formation et le nécessaire travail de distanciation professionnelle à entreprendre, nous conduisent à être particulièrement attentifs aux besoins des étudiants en matière d'accompagnement. A cet effet, l'équipe pédagogique du dispositif de formation ASS met à la disposition de chaque étudiant un référent de suivi du parcours de formation (RSPF), chargé de l'accompagner dans son processus de professionnalisation, tout au long de son cursus de formation. Ce RSPF est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il l'accompagne dans le cursus formatif proposé en tenant compte de la singularité de sa situation. En outre, ce référent (RSPF) est également l'un des interlocuteurs privilégiés des lieux de professionnalisation, avec lesquels il a le souci de créer une dynamique constructive d'accompagnement de l'étudiant.



Le processus de formation des étudiants peut nécessiter des aménagements particuliers (maladie, grossesse, transfert d'un autre établissement de formation, validation partielle du DE...). Les aménagements sont alors travaillés entre le RSPF et l'étudiant, dans le respect des cadres réglementaires, et sont contractualisés *via* un document nommé Parcours Personnalisé de Formation (PPF).

5 – Les modalités d'évaluation en cours de formation

De manière générale, les étudiants/stagiaires sont régulièrement sollicités par les intervenants afin de vérifier le niveau d'appropriation des contenus dispensés (feed-back, reformulation, quiz, implication des étudiants dans la préparation des séances par exemple).

Parallèlement, à chaque fin de semestre, les modules ECTS de formation font l'objet d'un travail qui est évalué et permet l'obtention d'un nombre d'ECTS défini. Enfin, les épreuves de certification des semestres 4 et 6 viennent sanctionner l'acquisition des compétences attendues dans chaque Domaine de Compétences.

Le contenu des modules, leurs modalités d'évaluation ainsi que les notes de cadrage des épreuves du DEASS sont transmis à l'ensemble des étudiants au début de l'année universitaire concernée.